



Working with you to find your perfect property

## HONORAIRES DE TRANSACTION

(à charge acquéreur)

Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Ces taux s'entendent TVA comprise, au taux en vigueur de 20%. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

<b>Frais d'agence incluant TVA/Agency Fees including TVA 2021</b>	
<b>Prix net vendeur</b>	<b>Frais</b>
<b>€0-€75,000</b>	<b>€4,500</b>
<b>€75,001 - €200,000</b>	<b>6%</b>
<b>€200,001 - €300,000</b>	<b>5%</b>
<b>€300,001 +</b>	<b>4%</b>

### **Avis de Valeur d'un bien dans les limites géographiques de l'agence gratuit**

Conformément à la réglementation, un même titulaire de carte professionnelle peut enregistrer des mandats comportant des prix différents à la condition impérative que le consommateur soit préalablement informé du tarif effectivement pratiqué par l'agent commercial.

Chaque agent commercial ayant adopté un des barèmes encadrés par LBV IMMO.

Le consommateur est informé que :

- Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé : il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC)
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien

